

Comité Technique 2016

2.A – Département Citoyenneté, Vie Sociale et Territoire : ajustement des moyens affectés à la « mission dialogue territorial » et au pilotage du projet « ville la nuit »

Tout d'abord, nous regrettons de ne pas avoir été entendus en septembre 2015 lorsque nous nous interrogeons sur la durée du contrat proposé au « community manager » du site NantesCo, en charge à l'époque d'assurer, entre autre choses, la montée en compétences et la formation des professionnels du Département qui, à terme, étaient censés être amenés à assumer cette mission.

Il a donc fallu un an pour que vous rejoigniez notre analyse de l'époque, en constatant, « que la pérennisation de cette fonction, malgré la montée en compétences des professionnels des équipes de quartiers qui contribuent à l'écriture des contenus, ne peut se faire que par la création d'un poste pérenne ». Cela faisant d'ailleurs échos à nos échanges de lundi au sujet de la précarité dans notre collectivité.

Le périmètre d'activités des équipes de quartier étant déjà exponentiel, il apparaissait déjà évident, au regard des moyens humains des équipes de quartiers que, malgré toute leur bonne volonté, elles ne seraient en mesure d'assurer les fonctions d'animation et de coordination de la plateforme, sans parler de la définition des stratégies digitales sur les différents supports, pourtant, comme vous le dites, essentielle au succès du projet et à son inscription dans le temps. Ceci étant dit, nous ne pouvons qu'apprécier la création d'un poste dédié à cette mission.

Par ailleurs, si les fonctions relatives au dialogue citoyen sont assez claires, puisque présentées quasi comme une fiche de poste(...), **celles liées au « mi-temps » relatif aux fonctions de pilotage de la politique publique ville la nuit, le sont beaucoup moins. Pouvez-vous nous en préciser le contenu ?**

Question à l'administration :

Aussi, vous nous dites que la Ville entend penser la nuit comme une politique publique à part entière, « en élargissant progressivement la réflexion aux champs des déplacements, de l'éclairage public, de l'animation sociale, culturelle et sportive, de la lutte contre les discriminations, de la précarité, de la gestion de l'espace public, du travail de nuit ou encore de la conciliation des temps. »

Est-ce que cela sous-entend que vous avez l'intention mesdames messieurs les élus de solliciter les organisations syndicales sur une réflexion collective relative à l'élargissement du périmètre d'interventions des services publics ?